

## Intervention de la FNEC FP-FO au bureau fédéral de la FGF-FO du 21 janvier 2022 vote sur l'accord PSC

Montreuil, le 21 janvier 2022

Chers camarades,

Le camarade qui m'a précédé a raison de dire qu'on ne peut fonder notre position sur celles des autres organisations syndicales. Le vote FO, ce n'est pas : « Je te tiens, tu me tiens par la barbichette... »

Par ailleurs ce ne sera pas la première fois que nous nous retrouvons seuls ou minoritaires, avant que d'autres ne finissent par rejoindre nos positions.

Je voudrais tout d'abord dire une chose : concernant l'ANI de 2013, la confédération a été bien avisée de ne pas le signer. La mise en œuvre de l'ANI 2013 rendant obligatoire cette complémentaire pour les salariés du privé a favorisé les reculs de la Sécu (les déremboursements...) ainsi que l'augmentation du poids des assurances privées au détriment des mutuelles dans le champ de la santé.

Quelles sont les raisons qui font que la FNEC FP-FO et ses syndicats voteront contre la signature ? Elles sont inscrites dans les résolutions du dernier Congrès de FGF-FO :

- notre attachement à la sécu de 1945
- la liberté d'adhérer ou pas à la PSC
- le couplage santé/prévoyance
- la solidarité intergénérationnelle actifs/ pensionnés

Qu'est ce qui a changé, depuis notre Congrès, qui justifierait qu'on prenne des libertés avec le mandat ?

Nos camarades se sont battus dans la négociation pour obtenir des avancées significatives qui ne figuraient pas dans le texte initial, avec un panier de soins bien supérieur à celui de l'ANI 2013.

Mais on connaît les accointances de la ministre « ex-AXA » avec le monde des assurances, et sa propagande sur le panier de soins n'a pas convaincu la FNEC FP-FO.

L'objectif est bien de remettre en cause toute l'architecture de la protection sociale et les fondements même de la sécu de 1945. Je ne développe même pas sur le projet gouvernemental de « Grande Sécu ».

Aujourd'hui, rien ne garantit que le panier de soins, comme les mécanismes de solidarité, ne se dégraderont pas au fil des politiques gouvernementales.

Nos résolutions de Congrès nous donne une autre raison de voter contre : « Le congrès rappelle son opposition historique au paquet salarial qui s'adosse en contrepartie au gel des traitements, diminutions des avancements et tassement des grilles indiciaires ».

A l'Education nationale, nous connaissons bien le paquet salarial. Cela s'appelle « le Grenelle de l'Education », du ministre Blanquer, sur les conseils du cabinet Mckinsey : des miettes de primes accordées à certains agents pour accompagner la destruction du Statut et le refus d'augmenter le point d'indice.

Les personnels en ont assez de ces mystifications.

Ils veulent de véritables augmentations salariales et non des miettes : cette revendication a surgi de façon unanime dans la puissante grève du 13 janvier. Nous serons nombreux à porter cette revendication le 27 janvier, dans la grève interprofessionnelle. Les fédérations de fonctionnaires, dont la FGF-FO, mettent en avant le dégel du point d'indice.

A la veille de cette mobilisation, signer un accord mettant en place le paquet salarial, avec Macron et son gouvernement qui a gelé le point d'indice pendant 5 ans, serait pour le moins inopportun, sinon contreproductif.